

MAIRIE

DE

BREIL-SUR-ROYA ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

COMPTE RENDU

OBJET:

V/Réf.:

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

N/Réf.:

Séance du jeudi 6 août 2015

Le Conseil Municipal Extraordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 6 août 2015 à 17H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Etaient présents: Mr André IPERT Maire, Mr Mario AMERIO 1er Adjoint, Mr Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint (A: 17H00 – D: 18H00), Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mr Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, Mr Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mr Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Etaient absents-excusés: Mme Laurence FORESTIER Adjointe donne pouvoir à Mr Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint donne pouvoir à Mr André IPERT Maire (à partir de 18H00), Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale donne pouvoir à Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale donne pouvoir à Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance Extraordinaire du Conseil Municipal à 17H00.

Il précise que le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui demande aux membres du Conseil Municipal de prendre, dans un délai d'un mois à compter de la

communication des présentes propositions, soit le 11 juillet 2015, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial.

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil que Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, délégué à la Culture ne pourra assister en totalité au Conseil Municipal en raison de manifestations ayant lieu ce soir même. Ce dernier donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la suite du Conseil Municipal.

Appel des présents.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des Décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

I	15/04/2015	4	Convention de participation aux annuités des emprunts relatifs aux compétences transférées. Convention établie par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) pour la participation aux annuités des emprunts relatifs aux compétences transférées. Prend effet à la notification de celle-ci. Elle cessera de porter effet à la date du dernier reversement prévu en 2022.
2	29/06/2015	•	Fin de location d'un appartement sis au 1 ^{er} étage de l'école primaire Jean Moulin à Breil sur Roya à Mme Laure SCALESSE Professeur des Ecoles. Cette décision prend effet au 30 juin 2015
3	27/07/2015	•	Institution d'une régie unique de recette pour le Pôle Enfance Jeunesse. Cette décision prend effet au 1er septembre 2015 Monsieur le Maire précise que cette décision avait déjà été débattue lors du Conseil Municipal Ordinaire du 24 juin 2015.
4	28/07/2015	•	Avenant à la convention de location d'un appartement à Mme BOUALEM Nacera. Cette location est renouvelée pour une période de trois mois à compter du 1 ^{er} août 2015.

Approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2015. Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2015.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande au nom de Mme Laurence FORESTIER Adjointe, que soit mentionné « qu'elle avait demandé le report du vote des subventions aux Associations dans l'attente de l'avis du Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes ainsi le fait qu'elle trouvait « indécent » le versement d'une subvention de 300 € à l'association Cousinade.

Monsieur le Maire, précise que cette demande a été actée en partie, puisque des subventions ont été votées et attribuées à 7 associations lors du Conseil Municipal Ordinaire du 24 juin 2015, le reliquat venant en débat lors de ce Conseil Municipal Extraordinaire après l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Mr Joseph REY Conseiller Municipal, trouve anormal que ce soit un élu de l'opposition qui soit le porte-parole de Mme Laurence FORESTIER Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire, fait remarquer que c'est le choix de cette élue.

Monsieur le Maire, propose que soit inscrit, tel qu'il a été rapporté par Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, le rectificatif demandé.

Vote

Abstention: 0 Contre: 3

Pour : 16

Le compte-rendu du Conseil Municipal Ordinaire du 24 juin 2015 est ainsi modifié et **Adopté**.

Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, intervient concernant la question n°6 sur la réorganisation des services municipaux par la « fusion du Service Technique et du Service Eau & Assainissement ».

Lors du Conseil Municipal Ordinaire du 24 juin 2015, **Monsieur le Maire** aurait affirmé que les deux agents concernés par cette fusion étaient d'accord pour un licenciement. Or, d'après ce qu'elle a entendu dire, ce ne serait pas exact en cas de licenciement sec.

Monsieur le Maire, rappelle qu'il a reçu individuellement chaque agent concerné. Ces derniers ayant des contrats de droit privé, il est prévu de faire en sorte qu'ils puissent bénéficier d'un licenciement économique.

Il précise que ces licenciements nous sont imposés par la décision de la Chambre Régionale des Comptes afin d'équilibrer le budget de l'Eau & de l'Assainissement, budget en déficit depuis plusieurs années.

Monsieur Le Maire, demande à Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal s'il a pris connaissance du courrier répondant à ses différentes demandes faites lors du Conseil Municipal Ordinaire du 24 juin 2015.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, répond qu'il n'en n'a pas eu connaissance.

Monsieur le Maire l'invite à prendre régulièrement son courrier mis à sa disposition, comme tous les autres élus, dans son casier personnel en Mairie.

Monsieur le Maire, donne la parole à Mr Michel MASSEGLIA Adjoint qui doit s'absenter en raison des manifestations du soir.

Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, informe les membres du Conseil de ses difficultés à être présent suite aux nombreuses festivités organisées.

Il fait part aux membres des manifestations du soir ainsi que de celles à venir. Il informe que la représentation théâtrale prévue à Breil le samedi 8 août 2015 dans le cadre des Estivales du Conseil Départemental, est annulée (pour cause accidentelle) et ne sera pas reportée.

Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, demande des explications à Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal concernant les termes employés dans son dernier tract. Il tient à préciser que la délégation dont il s'occupe est dépensière par nature comme peut l'être le Ministère de la Culture par l'organisation de différentes manifestations de qualité. Toutefois, Il s'attache toujours à faire en sorte d'obtenir les prix les plus bas.

Il précise que la Fête de la Musique organisée le 21 juin 2015, n'a rien coûté à la commune.

Il énumère ensuite les différents spectacles ainsi que leurs rétributions et précise que cette année, la dépense a été de moitié moins élevée que celle de l'année dernière.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, annonce que le Budget Fêtes et Cérémonies se monterait à cette heure à 7.500,00 €, alors qu'il reste encore 4 mois pour terminer l'année.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, fait remarquer à Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal qu'il a mal interprété le montant restant de l'article budgétaire 62-32, car cet article intègre aussi des rattachements de factures de 2014 non déduites sur cet article budgétaire.

Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, donne rendez-vous à Mr Jean-Pierre BEGHELLI lors du prochain Compte Administratif 2015.

Il tient à faire remarquer qu'un dépliant de qualité relatif à une cartographie des sentiers de randonnées sur la commune a été réalisé par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et cela à titre gratuit.

Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, devant s'absenter en raison des manifestations de la soirée, donne procuration à Mr André IPERT Maire.

Monsieur le Maire demande à Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal de lire son tract devant l'assemblée réunie.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal en donne lecture à l'assemblée. Lors du deuxième paragraphe il indique *qu'un Conseiller Municipal d'opposition se laisse corrompre.*

Monsieur le Maire lui demande à qui il fait référence. Monsieur Jean-Pierre BEGHELLI précise qu'il s'agit de Mr Joseph REY. Monsieur le Maire demande

alors que cette déclaration soit inscrite sur le procès-verbal de la présente séance.

Monsieur le Maire, relève que Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal approuve la plupart des propositions de la majorité municipale.

Monsieur le Maire, donne lecture devant l'assemblée de sa réponse au tract de Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal (voir pièce jointe en annexe).

Mr Joseph REY Conseiller Municipal, précise qu'il a sollicité l'intervention sur un terrain privé situé au col de Brouis, à la demande et sous le couvert de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Monsieur le Maire, rappelle que la sauvegarde de la santé et l'hygiène relève de ses pouvoirs de police.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1- Vote du Budget Primitif 2015 « Commune ».

Monsieur le Maire, fait part du déroulement de la procédure et précise que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes daté du 1^{er} juillet 2015 et communiqué le 11 juillet 2015 sera rendu public sur le site internet de la Mairie.

Il rappelle que les documents de travail sont réservés aux élus

Monsieur le Maire, donne la parole à Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal qui présente les grandes lignes du Budget Primitif de la Commune (pièce jointe n°1).

Monsieur le Maire précise que l'on a repris l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et que Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal et Mme Marie-Jo BALLESTRA Secrétaire Générale de Mairie l'ont mis en forme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes s'est félicité de la qualité du travail réalisé par Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal et Mme Marie-Jo BALLESTRA Secrétaire Générale de Mairie.

Il demande aux membres du Conseil de voter les nouveaux Budgets présentés en équilibre. Il précise que si les budgets ne sont pas votés tels quels, la commune sera mise sous tutelle.

Approuvé à l'Unanimité

Il informe les membres du Conseil que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera relancé cet Automne et précise qu'une partie peut être financée par l'Etat.

Monsieur le Maire, précise qu'il a été demandé au Percepteur de breil sur Roya de faire suivre régulièrement le montant de toutes les dépenses et recettes afin de connaître le montant total non encore enregistré dans les réalisations budgétaires.

Il informe que suite à la mutation demandée par Mr F. BLANCHON, une nouvelle Comptable du Trésor est nommée et sera en fonction en septembre 2015.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, au nom de Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, déléguée au hameau de Piene fait part de ses questions sur :

- -la reprise piscine au 1er janvier 2016
- -le dossier clocher de l'église St Marc.

1-1 Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre au Budget du CCAS.

Monsieur le Maire, expose qu'il convient d'attribuer une subvention d'équilibre à la section fonctionnement du Budget du CCAS pour l'année 2015 afin de mieux lisser les contraintes de gestion et de trésorerie de la ville de Breil sur Roya et du CCAS.

Approuvé à l'Unanimité

2- Vote du Budget Primitif 2015 «EAU & ASSAINISSEMENT».

Monsieur le Maire, donne la parole à Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal qui présente les grandes lignes du Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement (pièce jointe n^2)

Approuvé à l'Unanimité

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, pose la question de la possibilité de garder un agent au service de l'eau.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, lui répond que cela n'était pas possible pour des raisons financières.

Monsieur le Maire, précise que nous étions dans l'obligation de suivre cette procédure suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes. Il informe qu'un agent du Service Technique est en cours de formation. Dans le cas où un problème important surviendrait, nous ferons intervenir une société extérieure qui sera en mesure d'intervenir dans les meilleures conditions avec le matériel adéquate pour agir.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, soulève le problème de l'égout à la Giandola.

Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, demande si cette société privée coûte plus cher que les deux agents licenciés.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, informe qu'un appel d'offres sera effectué prochainement auprès d'entreprises privées pour l'entretien des réseaux Eau & Assainissement.

Monsieur le Maire, précise que le coût du personnel (3 agents) s'élève à 150.000 € par an (charges comprises), alors que les recettes des travaux en régie ne seront cette année que de 20.000 €.

Il informe que suite au vote définitif de la loi NOTRe, la régie des eaux restera municipale jusqu'en janvier 2020.

Avant de passer au vote, **Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil s'ils ont besoin de précisions supplémentaires.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, pose la question concernant la facturation illégale de l'eau.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, précise que cette problématique nécessite des moyens financiers conséquents, dont les recettes liées à cette nouvelle organisation pourraient faire partie.

Monsieur le Maire, précise que le montant total de la pose de compteurs s'élèverait à environ 2 millions d'euros.

Il soumet au vote le Budget Primitif 2015 de l'Eau et de l'Assainissement. **Approuvé à l'Unanimité**

2-1 Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre au Budget Eau & Assainissement.

Monsieur le Maire, expose qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre à la section fonctionnement du Budget de l'Eau & de l'Assainissement pour l'année 2015 afin de mieux lisser les contraintes de gestion et de trésorerie de la ville de Breil sur Roya du budget annexe Eau & Assainissement.

Approuvé à l'Unanimité

3. Vote du Budget Primitif 2015 « Crèche ».

Monsieur le Maire, donne la parole à Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal qui présente les grandes lignes du Budget Primitif de la Crèche (pièce jointe n°3).

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil du départ d'un agent titulaire pour mutation, qui sera remplacé par un emploi avenir qui travaille déjà dans la Crèche.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, pose la question des horaires.

Mr Pippo OLIVERI Adjoint, informe que ce changement entraînerait des problèmes de personnel. Il précise que l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est très compliqué à obtenir.

Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, précise qu'un essai avait déjà été mis en place lors de l'ancienne municipalité, sans succès.

Monsieur le Maire, soumet au vote le Budget Primitif 2015 de la Crèche. Approuvé à l'Unanimité

3-1 Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre au Budget « Crèche ».

Monsieur le Maire, expose qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre à la section fonctionnement du Budget de la Crèche pour l'année 2015 afin de mieux lisser les contraintes de gestion et de trésorerie de la ville de Breil sur Roya et de la Crèche.

Approuvé à l'Unanimité

4- Vote du Budget Primitif 2015 « Camping ».

Monsieur le Maire, donne la parole à Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal qui présente les grandes lignes du Budget Primitif du Camping *(pièce jointe n°4)*.

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, informe les membres du Conseil du souhait de Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, déléguée au hameau de Piene de mettre le Camping en Délégation de Service Public.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande des précisions sur le fonctionnement du Camping.

Monsieur le Maire, l'informe qu'il est pris en charge par du personnel communal. L'entretien courant est assuré par le Service Technique. Pour l'année prochaine, il faudra réfléchir à une formule plus professionnelle.

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil s'ils ont besoin d'autres précisions. Sans réponse, il soumet au vote le Budget Primitif 2015 du Camping.

Approuvé à l'Unanimité

5- CARF: Convention constitutive d'un groupement de commandes d'achat d'électricité.

Dans le cadre de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation applicable au 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), par courrier en date du 12 mai 2015, a proposé aux 15 communes membres d'engager un groupement de commande permettant ainsi d'optimiser le résultat de la consultation auprès des fournisseurs d'électricité, chacune des communes assurant la commande, le suivi des consommations, de la facturation et des dépenses.

Une convention doit intervenir entre la Communauté de la Riviera Française (CARF) et les communes, leurs établissements publics relevant du Code des Marchés Publics ou de l'ordonnance de 2005 qui en font la demande afin de régler les modalités de mise en œuvre du marché.

Monsieur le Maire, souligne l'intérêt financier pour la commune de Breil sur Roya (réduction envisageable de la facture d'électricité). Il demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Approuvé à l'Unanimité

6- Vente de l'immeuble 74, rue de Turin

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la mise en vente d'un immeuble appartenant à la commune (acquise comme un bien sans maître), située 74 rue de Turin à Breil sur Roya, cadastrée section E, N° 451.

Mr Julien BRESSON a fait une offre au prix de 7.000 € sous pli cacheté. La commission d'appel d'offres réunie en séance le 17 avril 2015 a retenu à l'Unanimité l'offre de Mr Julien BRESSON.

Mr Julien BRESSON a constitué une Société Commerciale Immobilière dénommée « La Breilloise » ayant son siège social à Breil sur Roya, 32 rue Pasteur.

Monsieur le Maire, soumet au vote la vente de l'immeuble sis au 74 rue de Turin.

Approuvé à l'Unanimité

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande si l'on possède l'état du patrimoine immobilier de la Commune.

Monsieur le Maire, lui précise qu'il est consultable à l'accueil de la Mairie auprès de l'agent habilité.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal que l'acte de vente par la commune de Breil sur Roya au profit de Mme et Mr CAZENOVE, d'une petite parcelle située ruelle des Tourtes, cadastrée Section E, N°596 d'une superficie de 18 Ca pour un montant de 4.000 €, sera signée en l'étude de Me Violin le mercredi 26 aout 2015.

Elle informe également les membres du Conseil Municipal qu'une offre a été émise pour l'achat de la parcelle de terre située au lieudit Orneglia, Section D, N° 177 d'une superficie de 44 Ha et 74 Ca, au prix de 5.000 €. Cette vente sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

7- Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire, présente à la place de Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, la liste des demandes des Associations.

Il rappelle l'historique du précédent Conseil Municipal Ordinaire du 24 juin 2015, au cours duquel il a été voté le versement de subventions pour certaines associations, en raison de l'urgence de leurs activités.

Il précise que la Chambre Régionale des Comptes a maintenu le montant de l'enveloppe dédié aux Associations qui était inscrit au Budget Primitif 2015 de la commune. Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel daté du 2 juin 2015, dans lequel le Trésorier de l'association Cousinade Ipert-Rostagni & Apparenté indique qu'il renonce à l'attribution d'une subvention pour l'année 2015.

Après concertation avec les membres du Conseil, il propose d'attribuer aux Associations les montants suivants :

-A CRUELLA	500,00€	Approuvé à l'Unanimité
-A.D.T.R.B.	8 740,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-AMACCA DE LA ROYA	1 300,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-AMIS DU RAIL	100,00€	Approuvé à l'Unanimité
-A.P.E.	1 300,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-AS ROYA*	3.300,00€	Approuvé 17, 2 ne participent pas au vote
-AUX ARBRES	1 000,00 €	Approuvé 18, 1 abstention
-BIBLIOTHEQUE*	750,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-BOULE BREILLOISE	500,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-BRANDA	100,00€	Approuvé à l'Unanimité
-BREIL OUEN FESTA*	3 750,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-BREIL OUEN FESTA (BATUCADA)*	100,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-CANAL BANCAO	500,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-CANAL DU MONT	500,00€	Approuvé à l'Unanimité
-CANAL TUJAN	500,00€	Approuvé à l'Unanimité
CERCOLO	600,00€	Approuvé à l'Unanimité
-CLUB DE L'OLIVIER	650,00€	Approuvé à l'Unanimité
-COMITE DES FÊTES DE LIBRE*	450,00€	Approuvé 18, 1 abstention
-COMPAGNIE DE L'ARPETTE	1 300,00 €	Approuvé 18, 1 abstention
-CUMA	1 000,00 €	Approuvé 17, 2 ne participent pas au vote
-DREAM ROYA ZUMBA FITNESS	400,00€	A 1 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
-ECO MUSEE	700,00 €	Approuvé 18, 1 ne participe pas au vote
-EDUC FERME LOISIRS	150,00€	A
-FIL EN AIGUILLE	500,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-JUDO CLUB	900,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-LA PATRAQUE DE LA ROYA	700,00€	ipas au vote
-MULTIPRISE	300,00€	Α

-RADIO VALLEE	1	Approuvé à l'Unanimité
-SIGNES	1	Approuvé à l'Unanimité
-SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE	· ·	Approuvé 17, 2 contre
-TERRE CYAN		Approuvé à l'Unanimité
-TITRE PROVISOIRE	· ·	Approuvé 18, 1 abstention
-VEILLEURS DE VIE	600,00€	Approuvé à l'Unanimité
-VELO CLUB*	1 300,00 €	Approuvé 18, 1 ne participe pas au vote

^{*}Ces Associations font l'objet du versement du solde de la subvention accordée, un 1^{er} acompte ayant été attribué lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 24 juin 2015.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande si la commission possède bien le bilan de l'année écoulée pour chacune des associations.

Monsieur le Maire, lui précise que la commission en charge de ces dossiers est très vigilante.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande des précisions sur le fonctionnement de l'ADTRB.

Monsieur le Maire, l'informe qu'il est tenu par 2 agents rétribués par l'ADTRB. La Mairie perçoit un loyer avec charges pour le local occupé à proximité de l'Office de Tourisme.

8 - Informations Diverses:

• CARF: Collecte des encombrants ménagers pour l'année 2016

Comme les Maires l'ont souhaité lors de la réunion du Bureau Communautaire du 30 mars 2015, il est possible aux communes de décider de récupérer la collecte des encombrants ménagers par leurs services municipaux.

Pour la commune de Breil sur Roya, le montant estimé de la prestation s'élève à 32.564 € TTC par an qui sera alors mis au crédit du fond de concours de la Commission d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) afin de l'utiliser pour des investissements.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil de reprendre cette mission de service au sein du Service Technique.

Approuvé à l'Unanimité

•Piscine municipale

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil de la notification par le Conseil Départemental d'une subvention d'un montant de 372.553,00 € pour la réalisation de la 2ème tranche des travaux.

Au total, les travaux de réhabilitation de la piscine municipale seront subventionnés à 100% par le Conseil Départemental. Seule la TVA restera à la charge de la Commune.

Il précise que le cabinet CINFORA est Maître d'Ouvrage. Les travaux commenceront le 15 septembre 2015 pour se terminer aux alentours du 15 décembre 2015.

Il précise que le déficit de fonctionnement se monte à 150.000,00 € par an. Dans ces conditions, il convient de réfléchir à la possibilité de création d'un Syndicat Mixte (Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, autres communes). Il propose aux membres du Conseil de monter un dossier le plus complet possible dans ce sens.

•Départ de la Sous-Préfète Nice Montagne Madame Sylvie CENDRE Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil du départ de Mme Sylvie CENDRE appelée à d'autres fonctions sur Paris. Il tient à faire part des bonnes relations qui se sont instituées entre la représentante de l'Etat et la commune de Breil sur Roya.

La nouvelle sous-préfète, Madame Véronique LAURENT-ALBESA, prendra ses fonctions pour l'arrondissement de Nice-Montagne le lundi 24 août 2015.

Concernant l'immeuble 7 place Brancion, nous sommes en attente de la notification de subvention de l'Etat.

Mr Joseph REY Conseiller Municipal, fait remarquer qu'il y a eu une décision du Tribunal Administratif de Nice.

Monsieur le Maire, précise que les travaux ont pris du retard pour des raisons techniques et seront terminés courant août 2015.

Programme pluriannuel de Voirie 2015

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil que les travaux prévus sont pratiquement terminés, exceptée la piste de Bourgemo.

Il précise que la commune de Breil sur Roya dispose d'un reliquat de subvention s'élevant à 45.256,74 € H.T se rapportant à des travaux non réalisés sur le programme de Voirie 2011 à 2013 de l'ancien SIVOM du Canton de Breil sur Roya. Cette subvention est dédiée pour certains travaux.

Dans le prochain programme de Voirie 2016, **Monsieur le Maire** proposera la pose de ralentisseurs en accord avec la Subdivision Départementale d'Aménagement des routes des Alpes-Maritimes (SDA).

9 - Questions Diverses

•Migrants

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, soulève la question sur la situation des migrants à Vintimille : que peut-on faire ?

Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, précise que la Commune a pris la décision, lors du Conseil Municipal Ordinaire du 24 juin 2015, d'accorder son concours pour regrouper toute aide alimentaire et vestimentaire et qu'il a êté mis en place une collecte le mardi au CCAS. Elle précise qu'elle n'a pas reçu l'aide escomptée à cet effet.

Monsieur le Maire, confirme cette mise à disposition et précise qu'aucune autre action n'est prévue.

Mr Joseph REY Conseiller Municipal, interpelle Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal sur le contenu de son tract et lui demande des explications.

Un échange vif et animé s'instaure entre Mr Joseph REY Conseiller Municipal et Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20H30.

André IPERT

Maire de Breil sur Roya



Depuis mon élection je me suis tenu à l'écart des polémiques que certains entretiennent sciemment. Le dernier tract diffusé par M. Beghelli associant insultes, calomnies et contre-vérités auxquelles s'ajoutent des accusations de corruption appelle de ma part une première réponse.

Pendant les conseils municipaux M. Beghelli vote positivement dans 95 % des cas les propositions présentées par la majorité municipale (comme pour le budget communal 2015 qu'il considère dans son tract comme insincère). Mais hors les murs municipaux il se laisse aller régulièrement aux injures, provocations, désinformations et autres railleries. Un comportement incohérent et contradictoire.

A une méconnaissance du dossier de la piscine municipale s'ajoute un désintérêt profond pour un dossier aussi important pour l'avenir de notre commune que celui du PPRN*-mouvements de terrain. Quant à ses chiffrages ils relèvent de la plus haute fantaisie confondant les comptes de 2014 avec ceux d'aujourd'hui. Enfin sur la saisine de la Chambre Régionale des Comptes elle aurait dû être réalisée bien avant si les anciens élus avaient fait correctement leur travail au niveau des différents budgets.

Notre village mérite mieux que ces comportements où l'insulte et le mensonge se substituent au débat démocratique. Ce n'est pas le choix des trois autres élu(e)s d'opposition qui s'inscrivent dans une démarche d'opposition constructive.

M. Beghelli a choisi une autre voie. C'est son problème.

André Ipert Maire de Breil sur Roya

	COMMUNE de BREIL sur RO	YA - 06 - BUDGET COMMUNAL	BP	2	
<u> </u>		GENERALE DU BUDGE			
	VUE D'ENSEMBLE				
	FON	CTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 562 894,83	3 277 069,00		
E	t	÷	+	٦	
R E ·	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 285 825,83		
S					
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 562 894,83	3 562 894,83		
Ļ	11/	IVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Į	
V O T	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 003 900,00	1 124 186,71	1	
E	+	+	a.ţu		
RE	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	230 146,4	9 59 914,0	59 914,00	
P O R T	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT	(si solde négatif)	(si solde positif) 49 945,	78	
S				-	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 234 046,	1 234 046,	49	
		TOTAL	4 706 044	2.5	
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 796 941,3	32 4 796 941,	2.	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec œux entérieurement votés lors du même exercice, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec œux entérieurement votés lors du même exercice, les crédits votés correspondent en cas de reprise des résultats.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées (R.2311-11 du CGCT), comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles Les restes à réaliser de la section de recette en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT). resportent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT). (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits d'investissement votés.

	COMMUNE de BREIL sur ROYA	-06 - BUDGET EAU ET ASSAIN	ISST	ВР	2015
	II - PRESENTATION	GENERALE DU BUDGE	Ţ	II	
	VUE D	'ENSEMBLE		A1	
	EX	PLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA S D'EXPLOITATI		
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	716 384,84	716	384,84	
	+	+	÷		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excéder	nt)	
<u> </u>	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	716 384,84	71	6 384,84	
,	INV	ESTISSEMENT			
	ļ	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA D'INVESTISSE		
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	86 412,00	4.1	9 668,85	
<u></u>	+	+	+	•	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
0 R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 333 256,85	(si solde po	sitif)	
<u>L</u>		•	p		_
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	419 668,85	4	19 668,85	
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 136 053,69	11	36 053,69	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice,
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandalées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

*	COMMUNE de BREIL s	sur ROYA - 06 - CRECHE		ВР
	II - PRESENTATION	GENERALE DU BUDGE	ſ	11
-		'ENSEMBLE		A1
<u> </u>	FONC	TIONNEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA S DE FONCTIONNE	
V O T	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	404 343,61	404 343,61	
<u> </u>	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)			
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excéder	nt)
	=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	404 343,61	40	4 343,61
1_	INI	/ESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA D'INVESTISSE	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	12 363,38	1	40 800,59
	+	4	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)			
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 128 437,21	(si solde p	ositif)
<u> </u>		1		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	140 800,5	9	140 800,59
		TOTAL		B
	TOTAL DU BUDGET (4)	545 144,20		545 144,20

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés fors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice. (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rettachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + soide d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

	COMMUNE de BREIL sur RO	YA -06 - CAMPING MUNICIPAL	•	BP	
	II - PRESENTATION	GENERALE DU BUDGE	Ī	II	
Ī	VUED	'ENSEMBLE		A1	
£	EX	PLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA S D'EXPLOITATI		
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	91 032,94	8	800,00	
	-	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédel	nt) 1 232,94	
<u></u>	=:	and and a second			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	91 032,94	Ç	1 032,94	
į.	INV	ESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA D'INVESTISSE		
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 000,00		12 407,73	
•	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 407,73	(si solde p	ositif)	
I		=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	12 407,73		12 407,73	
	TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	103 440,67		103 440,67	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommetion avec ceux antérieurement votés fors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats, Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.